



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rueil-Malmaison, le 4 avril 2019

Budget 2018 de Rueil-Malmaison : une gestion fiable, transparente et performante des finances publiques

Terre d'innovation, Rueil-Malmaison s'est engagée dans une démarche inédite de fiabilité, de transparence et de performance de sa gestion des deniers publics.

De quoi notamment répondre aux attentes de ses administrés sur la Dépense publique, un sujet prégnant lors du Grand débat national, à quelques jours de la restitution, le 8 avril, des contributions de quelque 1,5 million de Français.

Le Maire, Patrick OLLIER, a ainsi fait voter au Conseil municipal du 4 avril 2019, la clôture de l'exercice budgétaire 2018, qui enregistre une baisse des dépenses de fonctionnement de 1,7% par rapport à l'exercice 2017.

Ces bons résultats attestent des efforts de gestion conséquents engagés par Rueil-Malmaison pour maîtriser la dépense et réduire la dette publique, notamment à travers le pacte de contractualisation conclu avec l'Etat en juin 2018. Une **bonne gestion des deniers publics** également notée par le Préfet qui salue, dans un courrier du 28 mars dernier, adressé à Patrick OLLIER, « les efforts pour réduire la dépense publique locale ».

Autres démarches innovantes de la Ville pour garantir la **transparence et la fiabilité** de sa gestion financière, son intégration, dès la fin 2018, au processus de **certification des comptes** (et d'expérimentation du compte financier unique), en lien direct avec le Ministère des Comptes publics, ainsi que la **création d'une agence comptable locale** : une expérimentation d'émancipation garante d'une plus grande autonomie et grâce à laquelle Rueil-Malmaison, seconde ville de France après Le Havre à s'inscrire dans cette démarche, entend devenir une référence en la matière.

Prochaine étape, enfin, la Ville soumettra, dans les semaines qui viennent, pour approbation au Conseil municipal, le **projet annuel de performance (PAP)**, un document qui retrace l'ensemble des politiques publiques et actions menées, les moyens financiers et humains alloués, ainsi que les dispositions d'évaluation des politiques publiques.

De quoi garantir les objectifs d'efficacité, d'efficience et d'économie (3 E), pour une gestion des deniers publics fiable et transparente.